

Une expérience réussie à développer d'urgence

Le parrainage au collège AKPASSA de Porto NOVO, au collège DAVIE de Porto NOVO se déroule dans les meilleures conditions avec une équipe enseignante et administrative qui relaie et soutient cette action ; les deux associations partenaires, *Solidarités et Cultures et Jeunes Espoir 2000* recherchent chaque année de nouveaux parrains pour des enfants actuellement en 6°, ayant de bons résultats scolaires mais en grandes difficultés financières pour poursuivre leur scolarité. 86% des élèves parrainés ont eu leur BEPC et sont admis en seconde en juin 2011 alors que la réussite au niveau national est de 38 %. Les meilleurs d'entre eux sont parrainés jusqu'au bac. Deux anciens élèves parrainés sont en 5° année de médecine.

Distribution des fournitures scolaires

Grâce aux fonds du parrainage, livres fondamentaux, uniforme, frais de scolarité et soutien scolaire spécifique sont pris en charge.

La scolarité dans le service public est payante en Afrique



Remise des fournitures scolaires aux élèves de la promotion Ingrid Bétancourt

Le blog : lien avec le collège Akpassa de Porto Novo

<http://parrainagebenin.wordpress.com>

12 ans de fonctionnement avec chaque année environ 50 élèves.

Pour l'année 2018-2019, 48 élèves parrainés (36 au collège et 12 au lycée).



Ces enfants auraient probablement abandonné leurs études sans le soutien financier du parrainage.

Les responsables de *Solidarités et Cultures* ont un entretien personnel avec chaque élève parrainé et ses parents (ou tuteur) ainsi qu'avec l'équipe administrative du collège.

Les parrains/marraines peuvent échanger par Email avec leur filleul(e) par l'intermédiaire du correspondant local, Mr Damala.

Ce que cela change là-bas

.....

►► Témoignages des intéressés

- « Je pensais que mon enfant ferait le petit commerce l'année prochaine, car je n'aurai plus les moyens de m'en occuper pour payer sa scolarité, avec le parrainage, ma fille maintenant peut devenir un jour Préfet; comme ça elle pourra défendre les autres filles, car nous les femmes, on souffre trop »

- « Je ne dois pas décevoir ma marraine ni mes parents. Donc, je donne le maximum de moi-même pour que les deux soient contents de moi »

- Autres témoignages sur le blog

►► Commentaire de Monsieur Damala, responsable local de Solidarités & Cultures

« Le parrainage a changé la vie de certaines familles. Un parent m'a dit que son garçon a été pris en charge par le parrainage, ainsi il va pouvoir inscrire sa jeune sœur au collège l'an prochain. Il n'aurait pas eu les moyens de prendre en charge les frais de scolarité des deux enfants. Le père voulait envoyer la petite chez un tailleur du coin faire de la couture ».

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Venant de la part de :

Tél :

Courriel :

Je souhaite parrainer: une fille un garçon indifférent

Je souhaite faire un don pour la prise en charge d'un parrainage par l'association JE2000

Je suis d'accord pour être inscrit dans la liste de diffusion du parrainage qui me donnera régulièrement des nouvelles du parrainage
oui non

Joindre un chèque de 125 € à l'ordre de JE2000 Bénin et l'envoyer à :
JE2000

Chantal Richard
7 Bd Paul Vaillant couturier
94240 L'Haÿ les Roses

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 66% du montant de vos dons, dans la limite de 20% de vos revenus imposables selon l'art. 200 du Code général des impôts. Le parrainage d'un enfant revient ainsi à 40€.

Votre parrainage peut aller au-delà du don. En choisissant de suivre la scolarité d'un enfant, vous pouvez aussi entretenir une relation personnalisée avec votre filleul(e) et suivre ses progrès pendant toute la durée de sa scolarité au collège de la 5^{ème} à la 3^{ème} puis au lycée. Vous recevrez par internet photo et bulletins scolaires de votre filleul(e) chaque semestre.

(N.B. Aucun frais de gestion n'est perçu par JE2000)

Extraits du contrat

Le contrat complet est téléchargeable sur le blog:

<http://parrainagebenin.wordpress.com>

►► Sélection des élèves (art 4) :

Le choix des élèves se fait en fin de 6° afin de laisser une année scolaire à l'équipe pédagogique pour repérer les élèves susceptibles d'être parrainés. La sélection est assurée par un comité tripartite organisé au collège et composé du Directeur ou de son représentant, de l'équipe pédagogique, du bureau de l'association des parents d'élèves.

La sélection des élèves se fait sur le mérite scolaire, l'assiduité et le besoin d'un soutien financier.

Exceptionnellement, un élève peut être parrainé en cours de scolarité, suite à des difficultés matérielles (maladie, décès, chômage d'un membre de la famille, ...).

►► Financement du parrainage (art 3) :

Les frais de parrainage à assurer pour un élève sont de 125 € par année scolaire comprenant frais d'inscription au collège, fournitures scolaires, accès à Internet, uniforme obligatoire, encadrement et suivi par l'association *Solidarités Cultures Bénin*

Pour chaque parrainage, un **contrat** entre le parrain, l'enfant, le parent ou tuteur de l'enfant et les responsables des associations *Solidarités Cultures* et *JE2000* est signé.

►► Engagement moral du parrain :

L'élève sera parrainé à partir de la classe de 5° pour 3 ans minimum, le renouvellement se faisant par tacite reconduction. Les parrains pourront poursuivre leur soutien au lycée pour quelques excellents élèves.

<http://parrainagebenin.wordpress.com>

Parrainage Scolaire au Bénin

*Créé par les associations
JE2000 France (Jeunes Espoir
2000) et Solidarités & Cultures Bénin,
en 2007*



<http://www.jeunes-espoir2000.org>

<http://parrainagebenin.wordpress.com>

Avec le soutien d'Albert Tevoedjre, médiateur de la république du Bénin jusqu'en 2013

Mise à jour janvier 2019